

I - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

FONDS D'AMORCAGE « SOCIAL BUSINESS » Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024

Messieurs les souscripteurs du fonds d'amorçage « Fonds d'amorçage Social Business »

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'administration de la société qui gère le fonds « UGFS – NA », nous avons effectué l'audit des états financiers, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de **4 745 584 DT**, un actif net de **4 680 656 DT**, et un résultat net déficitaire de **(100 338) DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « SOCIAL BUSINESS » au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placements Collectifs, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds « SOCIAL BUSINESS » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons au gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 13 août 2025.

Société Mourad GUELLATY et Associés

Walid MOUSSA



Société Mourad GUELLATY & Associés
45, Av. de la République 2070 La Marsa - Tunisie
Tél: +216 71 740 131 // +216 29 507 030
Fax : +216 71 740 197
E-mail: contact@cabinetguellaty.cn

FONDS D'AMORCAGE – SOCIAL BUSINESS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

(Exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	8.1.1	4 473 337	3 156 256
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 580 518	1 557 967
Titres OPCVM		72 253	130 581
Obligations et valeurs assimilées		688 365	891 974
Autres Valeurs du Portefeuilles		1 132 201	575 734
Placements monétaires et disponibilités	8.1.2	213 627	245 025
Disponibilités		213 627	245 025
Créances d'exploitation	8.1.3	58 620	85 000
Autres actifs			
Débiteurs divers		42 500	85 000
Autres actifs courants		16 120	0
TOTAL ACTIF		4 745 584	3 486 281
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8.1.4	64 929	105 287
TOTAL PASSIF		64 929	105 287
ACTIF NET			
Capital	8.1.5	5 596 170	4 166 076
Sommes distribuables		(915 515)	(785 082)
Sommes distribuables de l'exercice antérieur		(785 082)	(622 539)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(130 433)	(162 543)
ACTIF NET		4 680 655	3 380 994
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 745 584	3 486 281

FONDS D'AMORCAGE – SOCIAL BUSINESS
ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024
(Exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	31/12/2024	31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres		32 583	35 312
Dividendes	8.2.1	0	1 127
Autres revenus	8.2.1	32 583	34 185
Revenus des placements monétaires		565	167
Revenus des placements monétaires		565	167
TOTAL DES REVENUS		33 148	35 479
Charges de gestion des placements	8.2.2	(118 623)	(105 304)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(85 475)	(69 825)
Autres charges	8.2.3	(44 958)	(92 718)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(130 433)	(162 543)
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(130 433)	(162 543)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 846)	(57 318)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		31 941	88 179
Frais de négociation			
RESULTAT DE L'EXERCICE		(100 338)	(131 682)

FONDS D'AMORCAGE – SOCIAL BUNISESS
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 31 DECEMBRE 2024

	<i>31 décembre</i> 2024	<i>31 décembre</i> 2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(100 338)	(131 682)
Résultat d'exploitation	(130 433)	(162 543)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 846)	(57 318)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	31 941	88 179
Frais de négociation de titres		
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 400 000	1 500 000
Souscriptions		
- Capital	1 400 000	1 500 000
- Régularisation des sommes non distribuables		
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
Rachats		
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 299 661	1 368 318
ACTIF NET		
En début de période	3 380 994	2 012 676
En fin de période	4 680 655	3 380 994
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	41 111	26 111
En fin de période	55 111	41 111
VALEUR LIQUIDATIVE	84,931	82,241
TAUX DE RENDEMENT	3,27%	6,69%

FONDS D'AMORCAGE – SOCIAL BUSINESS
NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

1. PRESENTATION DU FONDS D'AMORCAGE : SOCIAL BUSINESS

« SOCIAL BUSINESS » est un fonds d'amorçage régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 30 Janvier 2015 sous le numéro 08-2015. Le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts a eu lieu à partir du 20 mai 2015. Le fonds « SOCIAL BUSINESS » a été constitué à la date de dépôt des fonds soit le 13 Juillet 2015.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

2. ORIENTATION DE LA GESTION DU FONDS

« SOCIAL BUSINESS » est un fonds d'amorçage de placement en valeurs mobilières qui a pour objet le renforcement des fonds propres des projets innovants ou ayant le label START UP avant la phase de démarrage effectif.

« SOCIAL BUSINESS » intervient essentiellement pour aider les promoteurs à :

- *Exploiter les brevets d'intervention,*
- *Acheter l'étude technique et économique du projet,*
- *Développer le processus technologique du projet avant la phase de la commercialisation,*
- *Achever le schéma de financement,*

Le fonds d'amorçage «Social Business » investira en fonds propres et assimilés y compris sous forme de titres donnant accès au capital, notamment, en obligations convertibles en actions ou sous forme d'avances en compte courant associés, dans les proportions prévues par la réglementation relative aux fonds d'amorçage notamment l'article premier du décret n°2005-2603 du 24 septembre 2005, dans des entreprises établies en Tunisie, en création ou ayant été créées depuis moins de cinq ans, qui répondent aux spécificités du «Social Business».

3. REGIME FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif les fonds d'amorçage sont dépourvus de la personnalité morale ; en conséquence, « SOCIAL BUSINESS » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par « SOCIAL BUSINESS » sont soumis aux dispositions fiscales conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus de capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source de 20% de leur montant brut.

4. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du fonds « SOCIAL BUSINESS » arrêtée au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

5. EXERCICE COMPTABLE

L'exercice comptable du fonds « SOCIAL BUSINESS » s'étend sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

6. MONNAIE DE COMPTABILISATION

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinar Tunisien

7. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

7.1 Les principes comptables pertinents appliqués :

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel comptable

Les états financiers ont été préparés compte tenu des hypothèses de la continuité d'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les principales méthodes comptables adoptées par la société pour l'établissement de ses états financiers se présentent comme suit :

7.2 Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les principes et méthodes comptables de bases adoptés par le fonds SOCIAL BUSINESS pour la prise en compte, la mesure et la présentation des transactions et événements de l'exercice se résument comme suit :

a- Évaluation des éléments du portefeuille-titres

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

b- Evaluation a la date d'arrêté des situations

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématiques des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente. La moins-value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « sommes non distribuable », elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres admis à la cote de la bourse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les méthodes de valorisation appliquées selon le stade d'investissement de chaque société :

- Valeur mathématique ou nominale de la société en fonction du stade d'investissement.
- Valeur transactionnelle soit une cession approuvée par le comité d'investissement ou une opération significative réalisée par une tierce partie sur le capital de la société telle qu'une augmentation de capital ou conversion des OCA.
- Valeur DCF pour les Sociétés générant du cash ou ayant un potentiel important avec un BP actualisé.
- Valeur provisionnée : une participation peut faire l'objet d'une provision selon différents scénarios : -
 - Une provision de 25% : en cas d'un écart entre les réalisations de la Société et son Business Plan.
 - Une provision de 50% : en cas du non-concrétisation du Business Plan et un changement radical du Business model et du plan de développement de la Société.
 - Une provision de 75% : en cas où la Société n'arrive pas à générer du Cash mais dispose encore de la trésorerie pour assurer son fonctionnement.
 - Une provision de 100% : en cas de non-génération du cash, une trésorerie déficitaire et la Société n'a plus les moyens pour survivre.

- Une provision de 40% : en cas de l'obtention de l'accord SOTUGAR pour garantir une participation, la Société est valorisée à la valeur espérée de la récupération de la garantie SOTUGAR (60% de la valeur libérée).

c- Cession des placements

La sortie des placements est constatée en comptabilité à la date de transaction. La valeur de sortie est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais constitue, selon le cas, une plus-value ou une moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La plus ou moins-value potentielle antérieurement constatée est annulée par la quote-part des placements cédés.

Les intérêts courus à la date de la cession sur les obligations et valeurs assimilées cédées sont annulés.

8. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

8.1 NOTES SUR LE BILAN

8.1.1 : Portefeuille-titres :

Le solde du Portefeuille-titres s'élève au 31 décembre 2024 à **4 473 337 DT** et se détaille comme suit :

	Nombre De Titres	Coût D'acquisition	Valeur Au 31/12/2024	Valeur Au 31/12/2023	Méthode D'évaluation	% Actif Net	Actif
Actions Non Cotées		1 994 060	2 580 518	1 557 967		55,13%	36,18%
VAP NOW	700	122 000	30 500	61 000	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,65%	2,21%
NEXT GEN SA	810	30 000	7 500	15 000	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,16%	0,54%
CIFEA	190	1 900	0	0	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,00%	0,03%
MONPREPA	6 000	60 000	0	15 000	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,00%	1,09%
LAMB	2 043	20 430	0	5 108	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,00%	0,37%
HENCHIR D'HEB	1 500	15 000	3 750	7 500	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,08%	0,27%
COART CONTAINER CREATIF	7 500	75 000	18 750	37 500	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,40%	1,36%
CAPRIGENE IMPACT INVESTEMENT	2 100	21 000	0	5 250	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,00%	0,38%
STE ARABE DE COMMERCE ELECTRONIQUE SARL	3 300	33 000	0	8 250	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,00%	0,60%
WIKI ACADEMY	495	4 950	281 050	178 368	Valorisation selon la dernière transaction	6,00%	0,09%
KALYS DISTRIBUTIONS SA	1 625	135 000	325 000	325 000	Valorisation selon la dernière transaction	6,94%	2,45%
SUD EXTREME TUNISIE	50 765	230 000	454 211	454 211	Valorisation selon la dernière transaction	9,70%	4,17%
WECODE LAND SA	1 078	10 780	8 085	10 780	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,17%	0,20%
STE AGRITABLE	88	100 000	128 426	100 000	Valorisation par la méthode DCF	2,74%	1,81%
NEGRA MOBILE SOLUTION	6	90 000	90 000	90 000	Transaction récente	1,92%	1,63%
BAMBINOSITTERS	53	70 000	191 579	70 000	Valorisation selon la dernière transaction	4,09%	1,27%
DEBRASY	500	5 000	5 000	5 000	Valorisation selon la dernière transaction	0,11%	0,09%
LISTA	321	70 000	70 000	70 000	Valorisation selon la dernière transaction	1,50%	1,27%
STE SENIATNA	1 311	100 000	100 000	100 000	Valorisation selon la dernière transaction	2,14%	1,81%
BC DISTIRUBITION	66	300 000	366 667	0	Valorisation selon la dernière transaction	7,83%	5,44%
GEEC	556	500 000	500 000	0	Valorisation selon la dernière transaction	10,68%	9,07%

<u>OCA</u>		1 254 240	688 365	891 974		14,71%	22,76%
MONPREPA OCA 01-08-2018	6 500	65 000	0	16 250	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,00%	1,18%
WECODE LAND SA OCA 01-10-2018	13 922	139 220	104 415	139 220	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	2,23%	2,53%
LAMB OCA 01/01/2019	4 797	47 970	0	11 993	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,00%	0,87%
WIKI ACADEMY OCA 01/05/2019	11 105	111 050	175 273	170 328	Valorisation selon la dernière transaction	3,74%	2,02%
HENCHIR D'HEB OCA 01/04/2019	18 500	185 000	46 250	92 500	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,99%	3,36%
STE ARABE DE COMMERCE ELECTRONIQUE SARL OCA	13 700	137 000	0	34 250	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,00%	2,49%
OCA CAPRIGENE IMPACT INVESTING	17 900	179 000	0	44 750	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,00%	3,25%
OCA STE CO-ART CONTAINER CREATIF	9 000	90 000	22 500	45 000	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,48%	1,63%
STE KALYS DISTRIBUTION OCA	30 000	300 000	339 926	337 683	Valorisation selon la dernière transaction	7,26%	5,44%
<u>Titres OPCVM</u>		71 360	72 253	130 581		1,54%	1,29%
<u>Actions des SICAV</u>							
		71 360	72 253	130 581		1,54%	1,29%
UGFS Bonds Fund	3 910	54 747	54 924	20 702	Valeur Liquidative	1,17%	0,99%
TPF	100	16 613	17 330	109 879	Valeur Liquidative	0,37%	0,30%

<u>Autres Valeurs</u>		1 115 000	1 132 201	575 734		24,19%	20,23%
<u>Titre participatif</u>		300 000	312 598	107 383		6,68%	5,44%
Titre Participatif Best Lease	1 000	100 000	109 253	107 383	Valeur Liquidative	2,33%	1,81%
Compte à terme	200	200 000	203 345	0	Valeur Liquidative	4,34%	3,63%
<u>Compte Courant Associé</u>		815 000	819 603	468 351		17,51%	14,79%
WE CODE LAND CCA		50 000	37 500	50 000	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,80%	0,91%
SUD EXTREME ANIMATION CCA		50 000	50 000	0	Valorisation selon la dernière transaction	1,07%	0,91%
Intérêts SUD EXTREME ANIMATION		0	13 328	13 351	Valorisation selon la dernière transaction	0,28%	
LISTA CCA		80 000	80 000	80 000	Valorisation selon la dernière transaction	1,71%	1,45%
Intérêts lista		0	635	0	Valorisation selon la dernière transaction	0,01%	
AGRITABLE CCA		100 000	100 000	100 000	Valorisation par la méthode DCF	2,14%	1,81%
Intérêts AGRITABLE		0	2 810	0	Valorisation par la méthode DCF	0,06%	
DEBRASY CCA		145 000	145 000	145 000	Valorisation selon la dernière transaction	3,10%	2,63%
BAMBINOSITTERS CCA		80 000	80 000	80 000	Valorisation selon la dernière transaction	1,71%	1,45%
Intérêts BAMBINOSITTERS		0	202	0	Valorisation selon la dernière transaction	0,00%	
STE BC DISTRIBUTION CCA		100 000	100 000	0	Valorisation selon la dernière transaction	2,14%	1,81%
SENIANTNA CCA		200 000	200 000	0	Valorisation selon la dernière transaction	4,27%	3,63%
Intérêts SENIANTNA		0	129	0	Valorisation selon la dernière transaction	0,00%	
NEGRA MOBILE SOLUTION CCA		10 000	10 000	0	Transaction récente	0,21%	0,18%
<u>Total</u>		4 434 660	4 473 337	3 156 256		95,57%	80,47%

Pour les besoins de calcul des ratios de concentration au titre d'un même émetteur, l'assiette de calcul des taux retenue est le pourcentage de la participation par rapport au montant initialement souscrit durant chaque période de souscription.

8.1.2 : Placements monétaires et disponibilités :

Le solde net des placements monétaires et disponibilités totalise, au 31 décembre 2024, un montant de 213 627 DT. Ce solde est détaillé comme suit :

	Valeur au 31/12/2024	Valeur au 31/12/2023	% Actif net	% Actif
Banque	213 627	245 025	4,56%	3,88%

8.1.3 : Créances d'exploitation

Le solde du compte s'élève au 31 décembre 2024 à 58 620 DT et se détaille comme suit :

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Débiteurs divers	253 517	253 517
Intérêt à recevoir	29 893	29 893
Dépréciation sur créances d'exploitation	(240 910)	(198 410)
Etat report de TVA	16 120	0
Total	58 620	85 000

8.1.4 : Opérateurs créditeurs :

Le solde du compte s'élève au 31 décembre 2024 à 64 929 DT et se détaille comme suit :

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Gestionnaire	31 506	48 401
Frais d'incubation	15 538	46 611
Dépositaire	17 854	8 929
Etat impôts et taxes	31	1 346
	64 929	105 287

8.1.5 : Capital :

Les mouvements enregistrés sur le capital du fonds au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2023

Montant	4 166 076
Nombre de parts émises	41 111
Nombre de copropriétaires	5

Souscriptions réalisées

Montant	1 400 000
Nombre de parts émises	14 000
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 846)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	31 941
Régularisation des sommes non distribuables	0
Droits de sortie	0
Frais de négociation	0

Capital au 31/12/2024

Montant	5 596 170
Nombre de parts	55 111
Nombre de copropriétaires	6

8.2 NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

8.2.1 : Revenus du portefeuille - titres :

	<u>Au 31/12/2024</u>	<u>Au 31/12/2023</u>
Dividendes	0	1 127
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 923	26 030
Revenus des autres valeurs	27 660	8 155
	32 583	35 312

8.2.2 : Charges de gestion des placements :

	<u>Au 31/12/2024</u>	<u>Au 31/12/2023</u>
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	110 766	96 375
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	7 857	8 929
	118 623	105 304

8.2.3 : Autres charges

	<u>Au 31/12/2024</u>	<u>Au 31/12/2023</u>
Impôts et taxes	2 081	204
Services bancaires et assimilés	377	282
Autres rémunérations et honoraires	0	49 732
Dépréciation des créances d'exploitation	42 500	42 500
	44 958	92 718

8.2.4 : Taux de rendement annuel :

Le Taux de Rendement Annuel (*TRA*) tel que défini par le paragraphe 24 de la norme comptable n° 16 « *Norme comptable relative à la présentation des états financier des OPCVM* » est calculé comme suit :

(Valeur liquidative 2024 – Valeur liquidative 2023) / Valeur liquidative 2023

TRA 2024 = (84,931 - 82,241) / 82,241 = **3,272%**

8.3 AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

8.3.1 : Données par parts et ratios pertinents :

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Revenus des placements	0,601	0,863
Charges de gestion des placements	(2,152)	(2,561)
Revenus net des placements	(1,551)	(1,698)
Autres charges	(0,816)	(2,255)
Résultat d'exploitation (1)	(2,367)	(3,954)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	(2,367)	(3,954)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(0,034)	(1,394)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,580	2,145
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,546	0,751
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(1,821)	(3,203)
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,546	0,751
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,546	0,751
Valeur liquidative	84,931	82,241

8.3.2 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

- a- Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le fonds d'amorçage « Social Business » prévoit le paiement des frais de gestion annuel au taux de :
- 1% HT calculé sur la base des montants souscrits et non investis. Cette commission est payée annuellement.
 - 2% HT calculé sur la base des montants souscrits et investis. Cette commission est payée annuellement.

La charge de la période s'élève à **113 915 DT TTC**.

- b- Le règlement intérieur qui lie la BIAT et le fonds d'amorçage « Social Business » prévoit le paiement d'une rémunération annuelle au taux de 0,1% HT avec un minimum de 5 000 DT HT pour les deux premières années de vie du fonds et 7 500 DT HT à partir de la troisième année de vie du fonds.

La rémunération due au Dépositaire est payable en quatre tranches à la fin de chaque trimestre sur présentation de la facture. Une régularisation est effectuée à la clôture de l'exercice.

La charge de l'exercice s'élève à **8 925 DT TTC**

- c- Le règlement intérieur prévoit que le fonds d'amorçage « Social Business » percevra une commission fixe annuelle, évaluée à dix (10) mille dinars hors taxes. Cette commission, payée par le Fonds couvrira les frais occasionnés pris en charge par le gestionnaire lors de la gestion du Fonds tels que les honoraires du commissaire aux comptes, les frais d'établissement, les frais de due diligence, les frais de contentieux, etc.

La charge de l'exercice s'élève à **11 904 DT TTC**